

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

#### PROJET DE RÈGLEMENT 1066-23

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne a adopté, le 14 février 2023, un projet de règlement n°1066-23 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration de zonage n°836-12 et ses amendements, afin d'encadrer la durée de vie des résolutions du conseil, sur l'ensemble du territoire de la municipalité. Ce projet de règlement ne comprend aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 1<sup>er</sup> mars 2023 à 17h, à l'hôtel de ville situé au 2450, rue Victoria, à Sainte-Julienne. Au cours de cette assemblée, le conseiller responsable du Service d'urbanisme expliquera le règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Toute personne intéressée par ce projet de règlement peut en prendre connaissance au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière au 2450, rue Victoria, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Donné à Sainte-Julienne, ce 22 février 2023.



Nathalie Girard  
Directrice générale et greffière-trésorière